

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières porte à la connaissance du public que la société Sanam Agro, représentée par son Président, M. Said Alj, a déclaré le 31 décembre 2014, avoir acquis, 524 189 actions Unimer sur le marché de blocs et 585 actions Unimer sur le marché central, au cours unitaire de 200 dh, le 24 décembre 2014, franchissant à la hausse le seuil de participation de 50% dans le capital de ladite société.

Suite à cette transaction, Sanam Agro détient 5 716 614 actions Unimer, soit 50,08% du capital de ladite Société.

Dans les douze mois qui suivent le franchissement du seuil précité, Sanam Agro envisage de poursuivre ses achats sur la valeur Unimer.

**Contact CDVM :**

Tel : 05 37 68 89 27

E-mail: [information\\_financiere@cdvm.gov.ma](mailto:information_financiere@cdvm.gov.ma)

*L'autorité qui veille sur votre épargne*

Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières